

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté
et relations internationales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 13 novembre 2018

36 Relations internationales - invitation de la ville de Bethléem (Palestine) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. BELMHAND	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ATAKEYA	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. MARTIN	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. MONTES	Pouvoir à :	M. ABBADI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. NATANSON

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. BOUADDI	1

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

La ville de Creil a signé un accord de coopération décentralisée avec la ville de Bethléem. Cette coopération a permis aux deux villes, de renforcer leurs liens et de travailler ensemble sur le développement de la francophonie à Bethléem. En effet, Bethléem accueille de nombreux touristes chaque année, dont beaucoup de francophones.

La Ville de Bethléem invite un élu de Creil à l'occasion de la cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël de Bethléem, qui aura lieu le 1^{er} décembre 2018. Les frais liés à l'hébergement, à la restauration et aux transports sur place sont pris en charge par la Ville de Bethléem, les frais de déplacement de Creil à l'aéroport de Tel Aviv sont à la charge de la ville de Creil.

Afin de répondre favorablement à cette invitation, il est proposé d'accorder un mandat spécial à Mme Yesim SAVAS. Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 550,00 €.

maintenant !

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à Mme Yesim SAVAS ;
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 18 septembre 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Madame Yesim SAVAS ne prend pas part au vote.

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le mandat spécial donné à Mme Yesim SAVAS.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ce mandat spécial et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **19 DEC. 2018**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMEN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/18

et publication ou notification le 21/12/18

affiché le 19/12/18

CREIL, le 21/12/18

Pour le Maire
et par délégation

Maire de Creil

Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE